

## **INFORMATION REGLEMENTEE - COMMUNIQUE DE PRESSE**

Contact : Alain Pronost, directeur financier groupe  
Tél. : + 33 (0) 6 62 60 56 51

### **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES TITULAIRES D' ACTIONS A DROIT DE VOTE DOUBLE REUNIE LE 18 OCTOBRE 2013**

Pompey (France), le 21 octobre 2013 (08.30) - l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double de Global Graphics SE (NYSE-Euronext : GLOG), qui s'est réunie le 18 octobre 2013 à Bruxelles, a adopté à l'unanimité les deux résolutions qui lui étaient soumises

#### **RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DE CETTE ASSEMBLEE**

Les actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double de Global Graphics SE (ci-après, la « Société ») ont adopté à l'unanimité les deux résolutions qui étaient soumises à leur vote, et notamment la proposition de consentir à la suppression du droit de vote double attaché aux actions ordinaires de la Société, entièrement libérées, et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

Il est rappelé que cette décision de suppression du droit de vote double était subordonnée à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société, qui s'est réunie le 18 octobre 2013, de la proposition du conseil d'administration :

- d'une part, de supprimer le droit de vote double attaché aux actions de la Société prévu au sixième alinéa de l'article 17 des statuts de la Société,
- et d'autre part, de transférer le siège social de la Société au Royaume-Uni, ce transfert étant lui-même conditionné à l'absence de demandes de rachat de leurs actions par les actionnaires de la Société opposés audit projet de transfert portant sur un nombre d'actions supérieur à 103 000 actions.

Ces deux résolutions ayant été adoptées soit à l'unanimité, soit à une large majorité, et le nombre d'actions détenues par les actionnaires opposés au projet de transfert de siège étant inférieur à 103 000 actions (cf. compte-rendu de l'assemblée générale mixte publié de manière séparée), le transfert de siège social de la Société au Royaume-Uni est définitif, sa réalisation effective ne dépendant désormais que de l'accomplissement des formalités d'immatriculation de la Société au registre des sociétés britannique.

Par suite, les conditions suspensives susvisées étant toutes deux remplies, le droit de vote double attaché aux actions de la Société est supprimé, cette suppression devenant effective le jour de l'immatriculation de la Société au registre des sociétés britannique.

#### **PRESENTATION DETAILLEE DU RESULTAT DU VOTE**

Une présentation détaillée du résultat du vote pour les deux résolutions soumises au vote des actionnaires de la Société lors de cette assemblée spéciale figure en annexe du présent communiqué.

**A propos de Global Graphics**

Global Graphics ([www.globalgraphics.com](http://www.globalgraphics.com)) est un groupe leader dans le développement et la commercialisation de solutions logicielles pour l'impression et la gestion de documents électroniques.

Les solutions haute performance développées par le Groupe sont au cœur des produits proposés par des clients tels HP, Fuji Xerox, Agfa, Corel et Quark.

## **Calcul du quorum et détail du vote pour les deux résolutions proposées à l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double du 18 octobre 2013**

### **QUORUM**

Nombre d'actions disposant d'un droit de vote double au jour de l'assemblée spéciale : 8 729

Quorum (tiers des actions auxquelles est attaché un droit de vote double) : 2 910

Nombre d'actions :

- présentes ou représentées : 2 079

- pour lesquelles le président de l'assemblée a reçu mandat : 3 150

- pour lesquelles un vote par correspondance a été exprimé : néant

Nombre de droits de vote attaché à ces 5 229 actions : 5 229

### **DETAIL DU VOTE POUR CHACUNE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**

- **1<sup>ère</sup> résolution : Approbation de la suppression du droit de vote double**

Adoptée à l'unanimité.

- **2<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs pour les formalités**

Adoptée à l'unanimité.